VILLE DE BEAUPRÉ

LE 4 MAI 2015

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 4 mai 2015 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

7092-040515 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

7093-040515 **ÉTATS FINANCIERS**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

a) de prendre acte du dépôt du rapport financier (états financiers) et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2014;

b) de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le rapport financier.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis avril 2015

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire avril 2015
. Rapport financier 2014 consolidé (MAMOT)
. Rapport budgétaire décembre 2014

7094-040515 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2015**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015.

7095-040515 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1500574 à 1500628	60 385,20 $
Journal des chèques 1500629 à 1500672	233 832,12 $
Journal des chèques 1500673 à 1500737	72 812,53 $
Journal des chèques 1500738 à 1500775	287 541,78 $

7096-040515 **EMBAUCHE ÉTUDIANTE EN GESTION DOCUMENTAIRE – ARCHIVES**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher Mme Arianne Kirouac à titre d'étudiante en gestion documentaire au tarif horaire de 15 $ et ce, pour la période estivale.

7097-040515 **AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS 2014 DE LA VILLE DE BEAUPRÉ, LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE le coût net d'opération et d'immobilisations de l'année 2014 de la station d'épuration des eaux usées est de 554 220 $;

CONSIDÉRANT QUE le budget net d'opération et d'immobilisations de la station de 2014 est de 632 790 $,

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre le montant prévisionnel 2014 et le coût réel 2014 est donc de 78 570 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

QUE soit remboursé auxdites municipalités la somme de 78 570 $ plus taxes ventilée de la façon suivante :

Municipalité de Saint-Joachim (6,54%) :	5 466,00 $
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré (22,16%) :	13 131,00 $
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges (26,56%) :	18 942,00 $
Ville de Beaupré (44,74%) :	41 031,00 $
Total :	78 570,00 $

QUE ces sommes seront ajustées à même le surplus accumulé affecté en ce qui concerne la part de la Ville de Beaupré et à même les comptes à payer aux autres municipalités en ce qui les concerne.

7098-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DU POSTE DE POMPAGE PB2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2014 du poste de pompage PB2 est inférieur aux prévisions budgétaires de 2014, soit 9 355 $ (réel) au lieu de 9 486 $ (budget), soit un écart de 131 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de rembourser la Municipalité de Saint-Joachim du montant de 131 $ plus taxes.

7099-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2014 des postes de pompage SJ1, SJ2, SJ3 sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2014, soit 15 415 $ (réel) au lieu de 16 686 $ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de rembourser cet écart, soit la somme de 1 271 $, plus les taxes, à la Municipalité de Saint-Joachim.

7100-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2014 du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2014, soit de 71 804 $ (réel) au lieu de 68 104 $ (budget), soit un écart de 3 700 $.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'augmenter et facturer la Municipalité de Saint-Joachim de la somme de 3 700 $ sans taxe.

7101-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'ÉCOCENTRE COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le partage d'un écocentre avec la Ville de Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2014 de l'écocentre commun servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2014, soit de 24 515 $ (réel) au lieu de 28 879 $ (budget), soit un écart de 4 557 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de rembourser à la Municipalité de Saint-Joachim l'ajustement de sa quote-part basée sur la population permanente (30 %) d'un montant total de 1 367 $ (30 % x 4 557 $) sans taxe.

7102-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le service commun de déneigement avec la Ville de Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2014 pour le service commun de déneigement servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2014, soit de 217 247 $ (réel) au lieu de 196 333 $ (budget), soit un écart de 20 914 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim sa quote-part basée en partie sur le prorata des kilomètres des voies déneigées d'un montant total de 20 914 $ sans taxe.

7103-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUN LA PLUME D'OIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le service commun de la bibliothèque avec la Ville de Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2014 pour la bibliothèque commune servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2014, soit de 8 285 $ (réel) au lieu de 7 422 $ (budget), soit un écart de 863 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim sa quote-part soit le montant de 863 $ sans taxe.

7104-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES POUR L'OPÉRATION DES POSTES DE POMPAGES PF1, PF2, PF3, LE RÉGULATEUR DE DÉBITS ET LA CHAMBRE DE MESURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien des stations de pompage PF1, PF2, PF3, le régulateur de débits et la chambre de mesure;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2014 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2014, soit 13 700 $ (réel) au lieu de 15 703 $ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de cet excédent budgétaire, soit la somme de 2 003 $ plus les taxes.

7105-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA VILLE DE QUÉBEC POUR L'OPÉRATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DU SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien de la station de traitement des lixiviats du site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2014 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2014, soit 148 092 $ (réel) au lieu de 188 819 $ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de créditer la quote-part de la Ville de Québec de cet excédent budgétaire, soit la somme de 40 726 $ plus taxes.

7106-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-TITE-DES-CAPS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a signé une entente pour le service commun de déneigement avec la Ville de Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2014 sont moindres que les prévisions budgétaires 2014, soit 91 639 $ (réel) au lieu de 107 071 $ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de rembourser à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps sa quote-part d'un montant total de 15 432 $ sans taxe.

7107-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION COMMUN DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de prévention de la sécurité incendie entre la Ville de Beaupré, la Municipalité de Saint-Joachim, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2014 de la prévention du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2014, soit de 4 042 $ (réel) au lieu de 5 502 $ (budget), soit un écart de 1 460 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de rembourser et la Municipalité de Saint-Joachim de la somme de 1 460 $ sans taxe.

7108-040515 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TITE-DES-CAPS POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION COMMUN DU SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a signé une entente intermunicipale relativement au service de prévention de la sécurité incendie entre la Ville de Beaupré, la Municipalité de Saint-Joachim, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2014 de la prévention du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2014, soit de 4 580 $ (réel) au lieu de 6 235 $ (budget), soit un écart de 1 655 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de rembourser et la Municipalité de Saint-Joachim de la somme de 1 655 $ sans taxe.

7109-040515 **AUTORISATION SIGNATURE BANCAIRE ET MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser monsieur Michel Paré, maire et monsieur Roch Lemieux, directeur général et trésorier ou madame Johanne Gagnon, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Beaupré tous les contrats, ententes ainsi que tous les effets bancaires relativement aux opérations courantes de la Ville et tous les documents nécessaires aux différents règlements d'emprunt et ouverture de marge de crédit.

7110-040515 **TOURNOI DE GOLF FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de participer au tournoi de golf du Festival de L'Oie des Neiges qui se tiendra le 29 mai 2015 au Club de golf Le Saint-Ferréol par l'achat d'un quatuor au montant de 480 $ et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

7111-040515 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RAPHAËL PRÉMONT**

Attendu la demande d'aide financière déposée par Raphaël Prémont dans le cadre de sa sélection par l'Association des Monarques de Lévis au niveau midget AAA du réseau de développement de Baseball Québec.

Attendu que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser à Raphaël Prémont la somme de 500,00 $ à titre d'aide financière.

7112-040515 **VOTE PAR CORRESPONDANCE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

7113-040515 **PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le feuillet paroissial au coût de 254,00 $ plus les taxes applicables soit la somme de 292,02 $.

7114-040515 **DÉROGATION MINEURE – 6 RUE DES GOÉLANDS**

Attendu que M. Mathieu Boisvert a déposé une demande de dérogation mineure pour réduire la marge de recul du garage le long de la ligne arrière du lot connu comme étant le 3 681 768 de l'immeuble sis au 6, rue des Goélands à 0,50 mètre au lieu d'un mètre comme prescrit par l'article 5.3.3 du Règlement de zonage 967;

Attendu que le garage a fait l'objet d'une demande de permis en 2006 et que la marge de recul inscrite sur le plan d'implantation était d'un mètre;

Attendu qu'un certificat de localisation a été préparé par l'arpenteur-géomètre Roch Lefrançois, minute 14 222 en date du 16 mars 2015 et qu'il est démontré que la ligne arrière du terrain est oblique, que le cabanon respecte la marge d'un mètre à son extrémité ouest, mais qu'à l'extrémité est, la marge de recul est réduite à 0,50 mètre;

Attendu que la construction a été effectuée de bonne foi et qu'il est difficile de mettre en doute le contraire;

Attendu que le garage est adossé à l'emprise de la servitude en faveur d'Hydro-Québec de la ligne de 750 kV;

Attendu que la demande ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la demande ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 6, rue des Goélands afin de prescrire à 0,50 mètre la marge de recul arrière du garage au lieu d'un mètre, comme prescrit par l'article 5.3.3 du Règlement de zonage 967.

7115-040515 **DÉROGATION MINEURE - 120 RUE DE LA PIONNIÈRE (REFUSÉE)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 120, rue de la Pionnière à l'intersection de la rue de la Super S pour réduire l'accès au stationnement à zéro mètre de la fin du rayon de l'emprise de rue au lieu de 3 mètres comme prescrit par l'article 7.1.5 du Règlement de zonage 967;

Attendu que cette norme est prescrite pour assurer une visibilité nécessaire aux usagers de la route à l'intersection de deux rues pour des motifs de sécurité publique;

Attendu que l'article 6.1.2.5 du Règlement de zonage 967 exige également, sur un emplacement d'angle, la préservation d'un triangle de visibilité dont les côtés ont 5 mètres à partir de l'intersection des lignes des emprises de rues qui doit être laissée libre de tout obstacle d'une hauteur supérieure à 60 centimètres du niveau de la rue de manière à assurer la visibilité nécessaire aux automobilistes pour des motifs de sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, de refuser une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 120, rue de la Pionnière afin de réduire l'accès au stationnement à zéro mètre de la fin du rayon de l'emprise de rue au lieu de 3 mètres comme prescrit par l'article 7.1.5 du Règlement de zonage 967.

7116-040515 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1182**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1182

intitulé : « *Règlement décrétant la fermeture de l'accès de la pharmacie sise au 10 974 boulevard Ste-Anne, Beaupré à la voie publique connue comme étant la rue Simard sise sur le lot 3 681 530 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency*. »

7117-040515 **OPÉRATION CADASTRALE LITIGE MTQ ET IMMEUBLES BEAUPRÉ INC**.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer les documents nécessaires à l'opération cadastrale.

7118-040515 **MARCHÉ MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (250, BOUL DU BEAU-PRÉ)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 250, boul. du Beau-Pré a déposé les plans préparés par l'architecte Luc Tremblay en date du 31 mars 2015 pour une demande de permis pour des travaux de réfection de la façade principale de l'immeuble, l'ajout d'une terrasse et le remplacement de l'enseigne détachée;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation extérieure du bâtiment ainsi que le remplacement de l'enseigne sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 972 et sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation et le remplacement de l'enseigne suivant les plans déposés.

7119-040515 **CHALET MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (88, RUE DU BEAU-SÉJOUR)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé, au nom des propriétaires de l'unité 88, rue du Beau-Séjour, les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité sont d'avis que les travaux ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

7120-040515 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT III (40-44 À 104, RUE MILOT)**

Attendu que Construction CDE a déposé les plans pour des demandes de permis pour la construction de maisons jumelées et en rangées de 3 et 4 unités pour un total de 17 unités tenues en copropriété, situées dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont III et qui seront désignées comme étant les 40, 44, 48, 52, 56, 60, 64, 68, 72, 76, 80, 84, 88, 92, 96, 100 et 104, rue Milot;

Attendu qu'en vertu des règlements 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver les plans de construction.

7121-040515 **EMBAUCHE ÉTUDIANT À L'ENTRETIEN DES PARCS – ALEXIS GOULET-BOUCHARD**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher M. Alexis Goulet-Bouchard à titre d'étudiant à l'entretien des parcs, selon la politique salariale en vigueur.

7122-040515 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE BALAYAGE DES RUES ET STATIONNEMENTS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 16 avril 2015;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire		Avant taxes	Après taxes
LES ENTREPRISES TRÉMA INC.		21 950,00 $	25 237,01 $
CHARLES TRUDEL INC.		25 800,00 $	29 663,55 $
PAVAGE ROLLAND FORTIER		36 044,00 $	41 442,37 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « LES ENTREPRISES TRÉMA INC. » au montant de 25 357,01 $ incluant les taxes.

7123-040515 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LA PROLONGATION DE LA RUE INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 17 avril 2015;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire		Avant taxes	Après taxes
EMCO		36 372,94 $	41 819,79 $
RÉAL HUOT		37 050,42 $	42 598,72 $
WOLSELEY		36 441,66 $	41 898,80 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « EMCO » au montant de 41 819,79 $ incluant les taxes.

7124-040515 **AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT D'AUTOBUS BOULEVARD DU BEAU-PRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de faire les aménagements nécessaires pour l'installation d'un abribus fourni par PLUMOBILE dans l'emprise du boulevard du Beau-Pré, dans la bretelle de décélération menant à l'hôtel Château Mont Ste-Anne conditionnellement à ce que PLUMOBILE obtienne toutes les autorisations auprès du ministère des Transports.

7125-040515 **ENGAGEMENT CHEF D'ÉQUIPE TECHNICIEN EAU POTABLE**

ATTENDU l'affichage du poste en conformité avec la convention collective;

ATTENDU qu'un seul curriculum vitae a été reçu soit celui de M. Jean-Michel Larin, actuellement technicien en eau potable - eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'engager M. Jean-Michel Larin à titre de chef d'équipe technicien eau potable.

7126-040515 **OUVERTURE DE 2 POSTES : TECHNICIENS EAU POTABLE - EAUX USÉES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à procéder à l'affichage de 2 postes de techniciens eau potable - eaux usées.

7127-040515 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE PROLONGEMENT DU MONORAIL DANS LA SALLE DE DÉSHYDRATATION / STEU**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour le prolongement du monorail dans la salle de déshydratation à la station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation, l'estimé des coûts et la liste des entreprises invitées à soumissionner.

7128-040515 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE TRANSPORT PAR AUTOBUS POUR LE CAMP D'ÉTÉ 2015**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire		Avant taxes	Après taxes
Autobus Beaupré inc.		39 005,00 $	44 846,00 $
Autobus Laval Ltée		38 986,00 $	44 824,15 $
Autobus des Seigneuries		36 231,00 $	41 656,59 $

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Autobus des Seigneuries au montant de 41 656,59 $ incluant les taxes.

Pour : 4 Contre : 3

Monsieur le maire exerce son droit de vote. Messieurs Serge Simard, Pierre Renaud et Pierre Carignan demandent que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal.

7129-040515 **MODIFICATION DE LA POLITIQUE SALARIALE POUR LES EMPLOIS D'ÉTÉ SUITE À LA MAJORATION DU SALAIRE MINIMUM**

ATTENDU l'augmentation de 0,20 $ du salaire minimum de 10,35 $ à 10,55 $ en date du 1er mai 2015;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de créer les classes d'emplois suivantes : étudiant préposé à l'écocentre et préposé à l'entretien des espaces verts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique salariale suivante et de créer les 2 nouvelles classes d'emplois:

	1re année	2e	3e	4e	5e	6e et +
DG du Camp d'été	15,15 $	15,40 $	15,65 $	15,90 $	16,15 $	16,40 $
DGA du Camp d'été	14,15 $	14,40 $	14,65 $	14,90 $	15,15 $	15,40 $
Responsable animation	13,20 $	13,45 $	13,70 $	13,95 $	14,20 $	14,45 $
DG du Camp ados	13,95 $	14,20 $	14,45 $	14,70 $	14,95 $	15,20 $
Sauveteur en chef	14,40 $	14,65 $	14,90 $	15,15 $	15,40 $	15,65 $
Camp d'été : moniteurs	10,90 $	11,15 $	11,40 $	11,65 $	11,90 $	12,15 $
Camp ados : moniteurs	11,20 $	11,45 $	11,70 $	11,95 $	12,20 $	12,45 $

Moniteur-accompagnateur personnes handicapées	12,40 $	12,65 $	12,90 $	13,15 $	13,40 $	13,65 $
Resp. des act. culturelles et serv. de garde	12,40 $	12,65 $	12,90 $	13,15 $	13,40 $	13,65 $
Sauveteurs	13,40 $	13,65 $	13,90 $	14,15 $	14,40 $	14,65 $
Ass-sauveteurs	12,40 $	12,65 $	12,90 $	13,15 $	13,40 $	13,65 $
Préposés saison hivernale et estivale	14,90 $	15,15 $	15,40 $	15,65 $	15,90 $	16,15 $
Préposé à l'écocentre	12,65 $	12,90 $	13,15 $	13,40 $	13,65 $	13,90 $
Préposé à l'entretien des espaces verts	12,65 $	12,90 $	13,15 $	13,40 $	13,65 $	13,90 $
Surveillants gymnase et préposés accueil au ski de fond	12,65 $	12,90 $	13,15 $	13,40 $	13,65 $	13,90 $
Monitrice en chef (natation et gymnastique)	16,35 $	16,60 $	16,85 $	17,10 $	17,35 $	17,60 $
Moniteur (trice) de natation et gymnastique	13,77 $	14,02 $	14,27 $	14,52 $	14,77 $	15,02 $
Assistant moniteur	12,77 $	13,02 $	13,27 $	13,52 $	13,77 $	14,02 $

7130-040515 **NOMINATION D'UN SUBSTITUT D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE BEAUPRÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE L'ARÉNA**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de nommer le maire à titre de substitut d'un représentant de la Ville de Beaupré.

7131-040515 **ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

a) d'autoriser M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à une demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille au montant de 12 000 $; et
b) d'autoriser le directeur des loisirs à rédiger ladite politique familiale municipale;
c) d'autoriser un budget de 12 000 $. Les coûts seront payés à même le surplus accumulé ou de l'année en cours.

7132-040515 **PROGRAMMATION CULTURELLE PLACE DES GÉNÉRATIONS ÉTÉ 2015**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le service des loisirs à organiser des activités à Place des Générations. Le budget maximum est de 33 000 $. Cette somme sera prise à même le budget de la Fête nationale.

7133-040515 **MANDAT À COARCHITECTURE POUR ANALYSE DEMANDES D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES SERVICES D'ARCHITECTURE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « Coarchitecture » pour analyser les demandes d'honoraires supplémentaires formulées par les architectes du projet Centre multifonctionnel des loisirs au tarif horaire de 120 $/heure.

7134-040515 **EMBAUCHE EMPLOYÉS CAMP D'ÉTÉ ET MODIFICATIONS**

ATTENDU la résolution #7081-130415 adoptée le 13 avril 2015;

ATTENDU que des désistements ont été reçus depuis l'adoption de ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes :

CAMP DE JOUR :

Noms	Année d'expérience/salaire
Les animateurs	
Alison Murray	2e année/10,95 $
Service de garde et volet culturel	
Mélissa Morency-Paradis	2e année/10,90 $
Accompagnatrices	
Véronique Paré	2e année/12,45 $

PISCINE

Sauveteurs	Années d'expérience/salaire
Hélène Vandal, sauveteur en chef adjointe	4e année/13,95 $
Roxanne Bérubé	2e année/13,45 $

7135-040515 **SERVICE DE GARGE l'ENFANCE-DES-PRÉS ET DE LA PIONNIÈRE – DEMANDE D'ACCÈS GRATUIT À LA PISCINE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le Service de garde de l'Enfance-des-Prés et le Service de garde de la Pionnière à utiliser gratuitement la piscine du plateau sportif le 25 juin à compter de midi et le 26 juin. Quant aux 25-26, 27 et 28 août prochains, si la piscine est encore ouverte et que les conditions climatiques le permettent et si des sauveteurs sont disponibles.

7136-040515 **VENTE DU LOT 5 701 961 À LA COMPAGNIE UNICO**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot 5 701 961 à la compagnie « Unico ».

7137-040515 **VENTE DES LOTS 5 701 958 ET 3 681 146 À LA COMPAGNIE MÉCANIQUE J.CLAIR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à la vente des lots 5 701 958 et 3 681 146 à la compagnie « Mécanique J. Clair ».

7138-040515 **VENTE DES LOTS 5 701 962, 3 681 153 ET 3 681 155 À LA COMPAGNIE INTER CONCASSAGE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à la vente des lots 5 701 962, 3 681 153 et 3 681 155 à la compagnie « Inter Concassage ».

7139-040515 **AUTORISATION ENSEIGNE TOURISTIQUE SUR EMPRISE DE LA VILLE**

ATTENDU que Monsieur Gilles Éthier, propriétaire du Manoir Mont Ste-Anne situé au 1, rue des Érables, a déposé une demande auprès du ministère du Tourisme pour faire installer une enseigne touristique (enseigne bleue) à la sortie du pont Taschereau dans l'emprise de la rue des Érables;

ATTENDU que Monsieur Éthier a besoin, au nom du ministère du Tourisme, d'une résolution du conseil municipal étant donné que l'enseigne serait installée dans l'emprise de la rue des Érables, rue qui appartient à la Ville de Beaupré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'installation d'une enseigne touristique dans l'emprise de la rue des Érables à la sortie du pont Taschereau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et questions ont été posées concernant :

- Comité intégration de l'œuvre d'art;
- Date d'expiration garage de toile.

7140-040515 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 30.

Michel Paré Maire	Johanne Gagnon, greffière et Directrice générale